

## **Comité des Parties Prenantes**

Réunion du 29 septembre 2022

### Avis

Lors de sa séance du 29 septembre 2022 qui s'est tenue de 10h05 à 13h10, le Comité des Parties Prenantes de CYCLEVIA a émis les avis suivants sur les projets mentionnés ci-après, présentés et soumis pour avis par CYCLEVIA :

- Avis du Comité sur la reconduction du barème à 89€ par tonne pour 2023

**Avis favorable à l'unanimité.**

- Avis du Comité sur la mise en place de l' « Info Tri »

**Avis favorable à l'unanimité.**

Sous réserve de la validation écrite par CITEO de l'Info Tri et donc de la collecte des bidons vides. Cette confirmation devra être transmise aux membres du Comité avant de passer à la phase de validation par l'administration.

En l'absence de cette validation par CITEO, un nouvel avis sera sollicité lors du prochain Comité des Parties Prenantes.

- Avis du Comité sur le plan de prévention des DROM COM

**Avis favorable à l'unanimité.**

- Avis du Comité sur le plan de gestion des pollutions

**Absence d'avis.**

L'avis du comité sur le plan de gestion des pollutions sera exprimé ultérieurement dans le cadre d'une consultation par écrit.

Cet avis interviendra suite à l'envoi par CYCLEVIA d'un dossier d'information complet détaillant la procédure de gestion des pollutions qui sera mise en place.

- Avis du comité sur la mise en place de l'éco-modulation

**Avis favorable** avec :

- 7 votes favorables
- 1 abstention

- Avis du Comité sur le plan de communication

**Avis favorable** avec :

- 7 votes favorables
- 1 abstention

\*\*\*\*\*